



Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Canton de DOURDAN

Date de la convocation :
2 Juin 2023

Délibération N° 2023-23

République Française

**Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal du 9 Juin 2023**

Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Conseillers représentés : 6
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le 9 du mois de juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Magali HAUTEFEUILLE.

PRESENTS : Magali HAUTEFEUILLE, Maire ; Sylvain LARQUETOU, Laurent RAVENET, Thierry SAULET, Vanessa MANEIRO Adjoints ; Patrice BELLET, Maryse GAREL, Blandine BELPECHE, Béatrice ROZENSTHEIM, Guy BERVIN, Jérôme MARQUES, Jean-Pierre GRANJEAN, Monique NOLIN.

POUVOIRS :

Daniel IVERT a donné procuration à Laurent RAVENET
Anne-Marie BAILLOUX a donné procuration à Blandine BELPECHE
Marion RENAULT a donné procuration à Sylvain LARQUETOU
Valérie CALDAYROUX a donné pouvoir à Magali HAUTEFEUILLE
Pascal JAVOURET a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANJEAN
Valérie LACOSTE a donné procuration à Monique NOLIN

**Participation des parents / responsables légaux pour le
transport scolaire communal des élèves fréquentant le groupe
scolaire Georges Debono pour l'année scolaire 2023/2024**

Sur proposition de la commission « Ecoles »,

CONSIDERANT qu'en tant qu'autorité organisatrice des transports, la Commune a la pleine responsabilité de la tarification sur ses circuits,

CONSIDERANT l'évolution à la hausse des coûts de carburant,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une participation financière aux parents / responsables légaux des enfants empruntant le car scolaire communal. La participation financière demandée aux parents / responsables légaux est fixée de façon forfaitaire par an :

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 091-219105939-20230609-2023_23-DE

- à 47.00 € par an et par enfant pour 1 enfant,
- à 43.00 € par an et par enfant pour 2 enfants,
- à 37.00 € par an et par enfant pour 3 enfants et plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 2 abstentions (Monique NOLIN et Valérie LACOSTE).

ADOpte les tarifs proposés ci-dessus, pour l'année scolaire 2023/2024

Acte rendu exécutoire :

- **Transmis au représentant de l'Etat**
- **Publié le :**

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Magali HAUTEFEUILLE

